

Le Collège et l'opinion : [1ère partie]

Autor(en): **M.H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1919)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-244163>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Sommaire du N° 1.

Le Collège et l'opinion, par Max Hochstätter. — Séance du 18 juin 1919.
Convocation à la séance du 15 octobre 1919. Communications du
Comité.

Le Collège et l'opinion.

AVERTISSEMENT.

Le coût des travaux d'imprimerie limitant la longueur de nos Bulletins, nous avons résumé le rapport présenté à la Société pédagogique le printemps dernier. Nous avons abrégé notamment la première partie; l'origine de l'enquête, les malentendus et les polémiques qu'elle a suscités n'ont plus à présent qu'un intérêt rétrospectif: il suffit de les rappeler à grands traits.

Dans un travail comme celui-ci, ce sont les opinions recueillies — opinions parfois excessives, souvent contradictoires — qui méritent la première place; nous avons cherché à les présenter d'une manière impartiale.

Au reste la Société a décidé de publier les résultats de notre consultation sans formuler de vœux; cette décision s'explique par le nombre et la complexité des questions posées.

Les problèmes pédagogiques restent à l'ordre du jour. Si 1918 est caractérisé par une floraison de brochures et par notre enquête, l'an 1919 a vu plusieurs initiatives: une enquête sur l'école primaire a été entreprise, en vue d'une réforme du programme, par l'Union des instituteurs primaires genevois, un « groupe indépendant de réforme scolaire » s'est donné pour mission de lutter particulièrement contre le « surmenage », enfin l'Union sociale a élaboré, elle aussi, de vastes et coûteux projets.

Notre consultation a pu paraître audacieuse et inopportune. Elle n'est cependant qu'une voix dans le chœur réclamant des réformes et des améliorations. Ce chœur joue un rôle utile: il facilite la tâche des autorités qui ont besoin pour entreprendre des réformes

— quelques-unes n'iront pas sans grands frais — de se sentir appuyés par l'opinion des citoyens.

Les discussions, pour être fécondes, ne doivent pas sortir du domaine de la pédagogie. Pour notre compte, quoiqu'on en ait dit, nous avons fait abstraction et des questions de personnes, et des préoccupations politiques; au reste, on peut discuter des programmes et des méthodes d'enseignement sans arrière-pensée critique à l'égard des législateurs qui nous ont doté du régime actuel, et sans malveillance aucune à l'égard du corps enseignant.

Il nous reste à remplir l'agréable devoir de remercier, au nom de la Société pédagogique genevoise, toutes les personnes qui ont collaboré à notre enquête, M. Mussard, Président du Département de l'Instruction publique et M. Seitz, Directeur du Collège, qui ont bien voulu porter à notre travail un bienveillant intérêt.

Juillet 1919.

M. H.

PREMIÈRE PARTIE

La « question du Collège » a été soulevée au sein de la Société pédagogique au mois de février 1918. Deux brochures venaient de paraître; dans la première¹, un collégien formulait contre l'enseignement de notre vieille école des critiques qui n'étaient pas toutes injustifiées; dans la seconde², un professeur de pédagogie décrivait d'une plume alerte un collège idéal.....

Après avoir entendu exposer les idées contenues dans ces deux ouvrages, la Société « décidait de consulter les professeurs, les parents et les anciens élèves pour savoir qu'elles étaient les réformes désirées par les intéressés ». Une commission fut chargée d'élaborer un questionnaire; pendant qu'elle poursuivait son travail, de nouvelles brochures³ étaient publiées, soulevant de nouvelles questions.

¹ JEAN BROCHER. A propos du Collège de Genève. De quoi pouvons-nous encore nous plaindre? (Kundig 1918).

² ALBERT MALCHE. Le Collège et la vie. Un projet de réforme (Sonor 1918).

³ REBER et VUATAZ. Souvenirs de Saint-Antoine (Premet et Faes 1918).

LOUIS BERTRAND. Réponses aux dernières brochures sur le Collège de Saint-Antoine (Wyss et Duchêne 1918).

JEAN DE SAUSSURE. Où est la faute? (Jullien 1918).

UN GROUPE D'ANCIENS COLLÉGIENS. Quelques précisions (Renault 1918).

CONSTANT BOURQUIN. La révolte des potaches (Impr. Gutenberg 1918).

L'opportunité de la publication des griefs d'anciens collégiens peut être discutée, on peut reprocher aux auteurs des brochures d'avoir été, dans quelques cas, d'une sévérité excessive pour leurs anciens maîtres, mais il faut le reconnaître loyalement, ils ne se plaignent pas d'excès de travail. Ils ne souhaitent pas à leurs cadets d'avoir à travailler moins, ils leur souhaitent de pouvoir travailler mieux, d'une manière plus intelligente, plus attrayante, plus personnelle.

Il est inutile de rappeler ici, d'une manière détaillée, les discussions provoquées par les brochures des collégiens et par notre initiative. On prétendit que nous voulions jouer le rôle d'arbitre dans ce conflit de maîtres et d'élèves ; on voulut voir dans notre enquête une manœuvre politique. Ces accusations ne résistaient pas à la réflexion. Les personnalités étaient strictement laissées de côté ; les questions posées, comme aussi la composition de la commission, où les opinions diverses étaient représentées, excluaient toute arrière-pensée politique¹.

Nos correspondants ont, en général, compris les raisons de notre attitude strictement objective et notre souci de faire œuvre pédagogique en laissant de côté les questions de personne ; quelques-uns cependant ajoutent que, si notre réserve est naturelle, on ne peut nier l'importance des griefs formulés contre certains professeurs.

Voici ce que nous écrit un père de famille :

..... A défaut d'autre titre, les 21 ans pendant lesquels l'éducation de mes cinq fils m'a mis en contact avec le Collège me donnent peut-être le droit de répondre aux questions que pose la Société pédagogique. Tout en comprenant que, fort à propos, la Société pédagogique veut demeurer en dehors des personnalités, la question ne peut pas ne pas être une question de personnalités. Un *bon* professeur rendra profitables des programmes imparfaits et suppléera, dans une mesure, à des méthodes susceptibles d'amélioration ; un professeur manquant de conscience, d'idéal ou d'intégrité, exercera au sein des meilleures méthodes une influence déplorable. C'est le cas double qui se passe au Collège où, à côté d'hommes qui méritent et acquièrent la reconnaissance et le respect des élèves et de leurs parents, il y en a d'autres qui ne sont décidément pas à leur place. C'est pourquoi je crois important de ne pas laisser dévier la question posée par les quelques brochures

¹ On n'en a pas moins attaqué et calomnié le prof. Ed. Claparède qui défend en toutes occasions les véritables intérêts de la jeunesse studieuse et du corps enseignant.

parues et qui ont exprimé ce que bien des parents, je crois, ont souvent eu sur le cœur et dans l'esprit. Veuillez, Monsieur, avec mes vœux pour que l'initiative de la Société pédagogique amène d'utiles résultats, agréer, etc...

Un autre correspondant qui signe « Un montagnard, ancien élève du Collège de Genève », nous dit :

La véritable et seule réforme à opérer au Collège doit être une amélioration du personnel enseignant. Les questions de programme et de procédés disciplinaires sont d'ordre secondaire. Les règlements sont impuissants à faire de bons maîtres et un professeur au caractère élevé n'a pas besoin de règlement. Il porte tout en soi. C'est perdre son temps ou noyer le vrai débat que de discuter sur la tenue des carnets et autres objets *ejusdem farinae* (qui mérite, elle surtout, la carte de rationnement)...

Enfin, une opinion plus extrême :

..... Vous avez bien voulu m'envoyer le questionnaire de la Société pédagogique relatif au Collège. J'estime que cette question est actuellement avant tout une question de personnes. Il est aisé de comprendre qu'aucune réforme ne pourra être utile dans ce domaine si l'on ne fait aucun changement de personnes. La Société pédagogique entend rester en dehors de cette question ; vous comprendrez alors que je ne m'y étende pas et que je n'aie pas rempli son questionnaire. Veuillez agréer.....

Vous le voyez : suspects pour les uns de manœuvres hostiles au Chef du Département, nous étions accusés, par les autres, de « laisser dévier la question » ou de « noyer le vrai débat ». Je dois ajouter que bon nombre de nos correspondants ont eu l'amabilité de joindre à leur réponse des félicitations et des vœux de succès auxquels nous avons été sensibles. D'aucuns même ont tenu à nous mettre au courant de démêlés individuels dont nous n'avions, bien entendu, pas à nous occuper.

D'autres ont soulevé des questions que nous avons laissées de côté ; quelques-uns enfin nous ont engagés à organiser des séances publiques de discussion.

* * *

La plupart des questions posées nous ont été suggérées par les brochures des collégiens, par l'ouvrage de M. Malche et par un

très intéressant travail présenté, à notre séance de mai 1916, par M. Grandjean¹.

Plusieurs des questions ont été mal comprises, peut-être parce qu'elles étaient mal posées, ou posées en termes trop généraux. Au reste, nous nous adressions à des personnes très inégalement renseignées, tant sur le Collège actuel que sur les théories psychologiques et pédagogiques². Cette constatation n'ajoute rien à la valeur du présent mémoire ; nous n'en tenons pas moins à la formuler explicitement : notre rapport dont nous savons les imperfections est un travail de bonne foi.

On comprendra sans peine que nous attachions moins d'importance aux résultats numériques que l'on trouvera plus loin qu'aux opinions exprimées par nos correspondants. Quelques-uns d'entre eux nous ont envoyé de volumineux mémoires ; nous en publions des extraits, trop courts, à notre gré.

Questions mal posées, direz-vous, correspondants mal renseignés, quel intérêt votre travail présente-t-il ? vous n'apportez pas même de conclusions : la montagne accouche d'une souris. Nous apportons des *opinions*, nous n'avons jamais prétendu faire davantage.

Beaucoup d'innovations proposées et des plus intéressantes sont, nous le savons, irréalisables — actuellement du moins — à cause des charges financières nouvelles qu'elles entraîneraient pour le budget de l'Etat. Pour avoir des classes moins nombreuses, des locaux plus commodes, des bibliothèques, des laboratoires, des collections, des terrains de jeu..... il faut des crédits. Les questions soulevées par nos correspondants, touchant le recrutement du corps enseignant et la mise à la retraite des professeurs âgés, relèvent également, au moins en partie, des possibilités budgétaires. Si l'on veut faciliter l'accès des écoles secondaires aux sujets bien doués, sans distinction de situation familiale, et travailler ainsi à la constitution de l'élite dont notre société a besoin, il faut de l'argent. Concluons : il faut intéresser aux ques-

¹ FRANK GRANDJEAN. Esquisse d'une pédagogie inspirée du Bergsonisme (Kundig 1916).

² Certaines questions paraissent peu connues, même des professionnels de l'enseignement. Le terme *self-government* nous a valu de nombreux points d'interrogation ; il n'en correspond pas moins à une méthode parfaitement définie au sujet de laquelle des expériences nombreuses ont été faites. — M. Ad. Ferrière a bien voulu parler du *régime de l'autonomie des écoliers* dans notre séance du 18 juin 1919.

tions scolaires tous les citoyens et particulièrement MM. les Députés¹.

Le cataclysme déchainé en 1914 est à peine terminé et déjà l'on peut prévoir les retentissements immenses et complexes qu'il aura dans tous les domaines. Les questions politiques, économiques, sociales, se présentent sous des angles nouveaux. La pédagogie n'échappera pas au phénomène général. L'attrait de nos établissements scolaires réside moins dans leur valeur propre que dans l'ancienne renommée de Genève et, dans une certaine mesure, ayons le courage de l'avouer, nous vivons sur notre réputation.

Mais prenons-y garde : dans tous les pays civilisés, on va faire de grands efforts pour adapter l'Ecole aux besoins nouveaux et nous serons bientôt distancés si nous ne consentons pas, en temps utile, à rénover non seulement les programmes et les méthodes d'enseignement, mais l'organisation scolaire elle-même. C'est pour le bien de notre jeunesse et en même temps pour le renom de Genève que nous travaillons.

DEUXIÈME PARTIE : RÉPONSES

A. Division du Collège.

a) *Estimez-vous désirable la division du Collège en deux ou plusieurs établissements distincts ?*

Oui 74 % ; non 14,5 % ; pas de réponse 11,5 %.

Le nombre des élèves réunis sous une direction unique et le fait qu'il est difficile d'appliquer la même discipline à des enfants de 12 ans et à des adolescents de 18, militent en faveur de la division du Collège en deux ou plusieurs organismes distincts. Seules des raisons historiques ou sentimentales peuvent être opposées à cette manière de voir.

En parlant d'une division du Collège nous songeons bien entendu à une séparation des élèves d'âges différents, à une division transversale, si l'on peut ainsi s'exprimer. Plusieurs correspondants critiquent l'idée d'une spécialisation trop hâtive ; ils ont cru qu'il s'agissait d'une division du Collège inférieur en plusieurs sections,

¹ Les conférences annoncées par le « Comité indépendant de réforme scolaire » tendent à ce but ; nous leur souhaitons plein succès.

autrement dit d'une division longitudinale... C'est ce qui explique, vraisemblablement, la proportion élevée des réponses négatives.

b) *Si oui, comment faire la division ?*

Nos correspondants proposent des solutions diverses : séparation du Collège supérieur et du Collège inférieur, coupure à la fin de la III^e (c'est-à-dire rétablissement de l'ancien gymnase), etc.

La proposition suivante a l'avantage de tenir compte des possibilités de développement de notre ville : deux collèges inférieurs, l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche, un collège supérieur à Saint-Antoine.

Le rétablissement de l'ancien gymnase est une proposition séduisante ; elle est faite principalement par les hommes âgés qui évoquent leurs souvenirs personnels et déclarent qu'une transition est souhaitable entre la discipline du Collège et la liberté de l'Université.

La coupure à la fin de la V^e (élèves de 15 ans) paraît logique si l'on tient compte non seulement du Collège, mais de l'ensemble de notre organisation scolaire. C'est à 15 ans que les collégiens choisissent une section du Collège ou, renonçant aux études générales, entrent dans une école professionnelle (Ecole de commerce, Ecole des arts et métiers, etc.)

Plusieurs correspondants ont envisagé la question d'une manière plus large que nous-mêmes, proposant non pas une division du Collège actuel, mais une réorganisation complète des études secondaires et en particulier la suppression des deux cycles d'études.

Nous ne nous attarderons pas sur ce premier sujet : la division du Collège est liée à celles des locaux disponibles et à la construction de bâtiments nouveaux. L'achat, par le gouvernement genevois, d'une parcelle à St-Jean, montre que la division du Collège inférieur est décidée.

B. Matières d'enseignement.

a) *A partir de quelle classe estimez-vous que l'enseignement du latin doit être entrepris ?*

En VII^e (élèves de 12 ans ; maintien du statu quo) 26 % ; plus tard 60 % ; pas de réponse 14 %¹.

¹ Nous avons eu la curiosité de faire, au sujet du latin, une statistique spéciale en groupant nos correspondants suivant leur profession. Le groupe des professions libérales à base d'études littéraires ne donne pas une proportion plus forte que les autres de partisans du statu quo.

On lit dans *le Collège et la Vie* :

« Je propose de supprimer l'étude du latin dans le Collège inférieur. Contrairement à beaucoup, je tiens le latin pour un élément important dans une solide éducation de l'esprit. Je remarque, cependant, que son étude prématurée cause une perte de temps considérable et dégoûte les enfants de l'effort au moment même où il pourrait les payer de leurs peines. »

Notons que M. Malche ne doit pas être considéré comme un adversaire de l'étude du latin, dont il a proposé et obtenu l'introduction dans le programme de la section pédagogique. M. Pierre Bovet, dans un article du *Journal de Genève* (4 mars 1918), approuve, lui aussi, l'idée d'un Collège inférieur sans latin.

Forts de ces opinions nous aurions pu demander : « Etes-vous partisan de la suppression du latin au Collège inférieur ? » Nous avons préféré donner à la question la forme ci-dessus pour laisser plus de liberté à nos correspondants.

Examinons leurs arguments. Il y en a de sérieux pour et contre le maintien du statu quo. Notons en passant cette réponse savoureuse mais peu concluante d'un latiniste connu :

« Peu importe ; l'essentiel est que cet enseignement (comme tous d'ailleurs) soit organisé et donné de manière à produire les fruits qu'on en attend. » Voici des citations plus longues, défendant les trois solutions principales : maintenir le programme actuel commencer l'étude du latin en VI^e ou en V^e, supprimer cette étude au Collège inférieur.

Un professeur :

Mon avis est qu'on ne peut pas supprimer le latin au Collège inférieur, ni le rendre facultatif.

Raisons contre la suppression du latin :

1^o Un Collège inf. sans latin et peu chargé en mathématiques risque de faire le vide à l'Ecole professionnelle qui perdrait sa raison d'être. D'aucuns verraient avec satisfaction le fusionnement des deux établissements, comme une chose très démocratique, mais la distinction des deux établissements s'impose pour des raisons tout extérieures à la politique. La façon d'enseigner et de travailler est toute différente au Collège inférieur et à l'Ecole professionnelle et les élèves, incapables de suivre au Collège où les études sont plus littéraires, plus poussées vers l'analyse et les idées générales, réussissent souvent très bien à l'Ecole professionnelle.

D'autre part, le Collège perdrait toute une série d'élèves, qui ne verraient pas la nécessité d'entrer en VII^e et même en VI^e du Collège, et qui préféreraient continuer l'École primaire ou leur école particulière pour toutes sortes de raisons. On se trouverait ainsi, en V^e ou en IV^e, en face d'élèves très diversement préparés, et le travail d'assimilation, déjà très laborieux en VII^e, le serait encore davantage avec des garçons plus âgés.

2^o Dans le Collège inf., tel qu'il existe, il serait difficile de trouver un équivalent au latin. L'utilité principale du latin, au Collège inf., réside dans l'analyse pratique, journalière et profonde du français que les élèves, en traduisant, sont obligés de faire dès le début de la VII^e, malgré eux. En latin, la multiplicité des signes (par ex. les cas) correspondant à la multiplicité des rapports, les notions grammaticales, grâce au latin, prennent un sens concret. L'allemand est loin de rendre le même service. Les grammaires françaises en usage, étant presque uniquement des traités d'orthographe, (agrémentés d'exercices sur les mots, la composition et le style), les notions grammaticales un peu solides que les élèves acquièrent au Collège, ils les doivent presque uniquement au latin. Du reste, les grammaires françaises seraient-elles parfaites, il resterait toujours l'argument de l'intérêt en faveur du latin. La plupart des élèves bâillent au seul nom d'analyse grammaticale. Ils préféreraient toujours six heures de latin par semaine à trois heures de grammaire française.

Ceux qui veulent enlever le latin du Collège inf. voient toute son utilité dans les auteurs qu'on y traduit. Le latin est mis sur le pied des autres langues; on veut lui appliquer la méthode intuitive, le rendre aussi vivant que l'allemand ou l'anglais. C'est méconnaître, à mon avis, le caractère propre et l'utilité principale du latin, au moins dans les basses classes. « En effet, dit Louis Havet dans la préface de sa grammaire latine, l'étude du latin est une initiation philosophique; c'est là que l'esprit s'exerce pour la première fois à analyser et à classer. En apprenant à confondre en latin *la* rose et *une* rose, que le français distingue, et à distinguer *rosa* et *rosam* que le français confond, l'élève s'habitue à faire la critique des signes, en attendant le jour où il sera capable de faire la critique des idées. A force de tourner un datif par une préposition ou un participe par un substantif, il acquiert un certain art de manier les pensées d'autrui et de les démontrer comme un mécanisme. C'est là ce que sa grammaire et ses maîtres lui enseignent, sans qu'il s'en doute, dès l'âge de dix ans. Je ne crois pas que jamais je me sois laissé aller à oublier cette utilité supérieure ».

3^o Les élèves qui sont destinés à entrer en classique ou réelle, devraient être sûrs de leur choix dès la VII^e ou être admis en IV^e comme externes, avec la tâche un peu rude de rattraper le latin de trois ans tout en commençant le grec. J'admets, en effet, comme allant

de soi, qu'un Collège inf. sans latin comprendrait au moins un cours facultatif de latin, préparatoire à la section classique.

On m'objectera le latin de pédagogie et les cours de raccordement de l'Ecole secondaire. A cela, on peut répondre que toutes les branches pourraient être enseignées en moitié moins de temps à condition d'avoir des élèves plus âgés, moins nombreux, de qualité choisie et décidés à faire tout ce qu'il faut pour arriver. Une école Pigier peut prétendre réaliser ces conditions, le Collège jamais.

Si l'on trouve que l'on fait trop de latin au Collège, il serait, à mon sens, plus avantageux de couper l'arbre au sommet, plutôt qu'à ses racines. Au Collège de Schwitz, et peut-être ailleurs, le thème latin de la maturité se place après la II^e, ce qui fait que, pratiquement, les élèves de I^{re} sont libérés du latin, la dernière classe ne comportant plus que quelques auteurs à traduire.....

Les élèves que le latin ennueie ou entrave, ceux qui, après un essai loyal, ne « mordent » décidément pas au latin, peuvent toujours passer à l'Ecole professionnelle ou bien, si la faiblesse en latin s'aggrave d'une incapacité notoire en mathématiques et dessin, ils ont les Ecoles nouvelles et d'autres dont les programmes sont élastiques et conviennent à ces garçons hors cadres. Et après ? Après serait affaire du Collège supérieur. Il faudrait qu'il y eût une section scientifique, sans mathématiques ni latin, où ces élèves pourraient réussir. Actuellement ils sont condamnés à « faire du commerce », comme s'il suffisait d'être « un abruti » pour être commerçant ! Mais alors que deviendraient la Réale et la Pédagogie au Collège ? La première s'allégerait de tous les élèves qui y font actuellement du latin à leur corps défendant — et ce serait un bien ; la seconde devrait être ou supprimée ou séparée complètement du Collège, comme c'est le cas ailleurs. La nouvelle section, loin d'être un « dépotoir », pourrait bien devenir, sous une direction intelligente et avec des maîtres qualifiés, la plus florissante du Collège. Les « déclassés » sont plus nombreux qu'on ne suppose et ils seraient capables de devenir de tout autres élèves une fois qu'ils auraient trouvé leur voie.

Un professeur :

Il est difficile de préciser. En tout cas les débuts de latin pourraient être retardés de deux ans au moins, à la condition expresse qu'au moment où il serait abordé, la langue maternelle ait fait l'objet d'une étude approfondie et rationnelle, capable de créer chez l'élève le senti-

ment du mécanisme du langage et de sa véritable raison d'être. L'acquisition des langues étrangères en serait grandement facilitée, et surtout demanderait moins de temps. Autrefois on apprenait le français à travers le latin, on apprendra le latin à travers le français. Seulement il ne suffit pas de posséder la langue maternelle juste assez pour mettre l'orthographe et pour observer une certaine correction conventionnelle; il faut pénétrer dans son organisme intérieur. Un tel enseignement suppose que les maîtres de français sont familiarisés avec les principes qui régissent la vie du langage.

Voici, pour terminer, une opinion plus catégorique :

Supprimer le latin dans les trois premières années du Collège me paraît être la réforme la plus féconde qui puisse être entreprise aujourd'hui. Si l'on songe qu'en VII^e et en VI^e l'enseignement du latin comporte surtout un effort de mémorisation de mots et de formes, ce serait lutter efficacement contre le verbalisme que de remplacer une étude surtout verbale par un examen plus approfondi de la langue maternelle. D'autre part, la connaissance, la « possession » des premiers éléments de la langue allemande deviendrait possible; il est assez curieux de constater qu'après deux années d'allemand un collégien n'a pas eu l'occasion, si l'on s'en tient au programme officiel, d'étudier systématiquement les pronoms et la conjugaison allemands. Cette anomalie vient du temps consacré aux exercices dits « intuitifs », excellents d'ailleurs, mais qui devraient être complétés par une solide connaissance grammaticale. Aujourd'hui, le temps très limité que l'on consacre à l'allemand rend la chose impossible.

Autrement dit, et pour me résumer, je vois dans la suppression du latin un renforcement de l'étude de nos deux langues nationales.

Les opinions que l'on vient de lire nous sont communiquées par des professeurs de langues anciennes; deux d'entre eux enseignent le latin : leurs réponses sont diamétralement opposées.

Il y a lieu croyons-nous de faire les remarques suivantes :

1° L'étude du latin est *précieuse* mais *non indispensable* comme moyen de culture générale.

2° Le latin est nécessaire aux jeunes gens qui ont l'intention de faire des études juridiques, théologiques ou littéraires; il conviendrait donc d'organiser un cours de latin commençant en IV^e ou en III^e à l'intention des élèves qui, à 15 ou 16 ans, décident de se préparer aux dites études.

3° L'étude du latin est imposée aux futurs étudiants en médecine, en pharmacie, en art dentaire et vétérinaire; cette exigence surannée est destinée à disparaître¹.

A suivre.

Séance du 18 juin 1919.

Présidence de M. Ed. Claparède, président.

1. *Rapport annuel* (résumé). Notre société a tenu, au cours de l'exercice 1918-19, 6 séances; 5 dans la grande salle de l'Institut Rousseau; 1 dans l'Amphithéâtre de l'Athénée; cette dernière était organisée en commun avec l'Association des anciens élèves du Collège.

Deux séances ont été consacrées à la discussion des thèses présentées par M. Duvillard dans l'*Ecole de demain*; deux autres ont permis à M. Hochstætter d'analyser les réponses au questionnaire concernant le Collège.

La 5^{me} séance a été très agréablement remplie par la lecture du rapport de M. Lecoultré sur l'*Equivalence des brevets pédagogiques* et par une causerie de M. Gielly sur l'*Enseignement individuel à l'école primaire*.

Enfin, pour la réunion de ce soir nous avons obtenu le précieux concours de M. Ad. Ferrière.

Nos rapports avec le Comité de la Société pédagogique romande et avec la rédaction de l'*Educateur* ont été excellents. Le Comité romand a décidé d'organiser un Congrès à Neuchâtel en 1920; l'un des rapporteurs désignés est notre collègue M. Duvillard.

Nous souhaitons que notre société devienne le lien de tous ceux qui, à Genève — professionnels des divers enseignements et profanes — s'intéressent aux questions graves de l'éducation.

¹ On exige d'un futur dentiste, d'un futur pharmacien, l'étude du latin, mais on peut devenir chimiste, naturaliste et même professeur d'histoire sans avoir fait de latin. Cette bizarrerie provient de la coexistence du règlement fédéral de maturité régissant les études médicales et du règlement cantonal régissant les autres études universitaires. Autre anomalie: le porteur d'un certificat de maturité, obtenu comme élève *externe*, peut entrer dans toutes les facultés, excepté la faculté de médecine! On se demande si l'on ne rêve pas.